

# Rapport d'évaluation

**Deuxième évaluation du programme  
Design de mode (NTC.ON)  
conduisant à une  
attestation d'études collégiales (AEC)**

**à l'Académie internationale  
du design et de la technologie**

*Mars 2007*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

**Québec** 

## Introduction

La Commission a procédé à une première évaluation du programme *Design de mode* de l'Académie internationale du design et de la technologie<sup>1</sup> en février 2003. Elle a alors formulé cinq recommandations portant respectivement sur les objectifs du programme, les plans de cours, le soutien aux élèves, les conditions d'admission et l'information donnée aux nouveaux élèves, le mode de fonctionnement et les communications à l'interne. Elle a conclu que la mise en œuvre du programme était problématique et elle a demandé à l'Académie de réévaluer son programme après avoir procédé aux modifications nécessaires.

Le 24 mars 2006, l'Académie internationale du design et de la technologie transmettait à la Commission un rapport d'autoévaluation du programme. Un comité d'experts a analysé ce rapport et effectué une visite au Collège les 26 et 27 octobre 2006<sup>2</sup>. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, des personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs<sup>3</sup> et des élèves. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève description des principales caractéristiques de l'Académie internationale du design et de la technologie et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des six critères retenus : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion. Le rapport fournit une appréciation du plan d'action du Collège. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

- 
1. Depuis le 9 novembre 2006, l'Académie a modifié son nom pour l'Académie des arts et du design.
  2. Le comité était composé de : M<sup>me</sup> Louise Chené, ex-commissaire à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, qui en assumait la présidence, M<sup>me</sup> Julie Ouellet, designer de mode, et M<sup>me</sup> Julie Roy, enseignante en commercialisation de la mode au Collège Marie-Victorin. Il était assisté de M<sup>me</sup> Jocelyne Bolduc, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
  3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

# **Principales caractéristiques de l'établissement et du programme**

## **L'établissement**

L'Académie internationale du design et de la technologie est située à Montréal. Elle détient un permis ministériel depuis 1987. L'Académie définit sa mission comme étant d'offrir des programmes de qualité répondant aux besoins du marché. À cette fin, elle privilégie une formation pratique donnée par des enseignants qui ont une bonne expérience de l'industrie et avec des équipements qui correspondent à ceux utilisés dans le milieu professionnel.

La direction de l'Académie est assumée par un directeur général secondé par quatre directeurs responsables respectivement des finances, de la pédagogie, des services des stages et du placement, des services informatiques.

L'Académie offre six programmes menant à l'attestation d'études collégiales (AEC), soit *Design de mode*, *Commercialisation de la mode*, *Design d'intérieur*, *Design d'infographie*, *Design publicitaire* et *Web médias*. Les programmes ont une durée de 12 à 14 mois et ils sont tous offerts en anglais et en français. À l'automne 2006, 281 étudiants étaient inscrits à l'un ou l'autre des programmes. Trente-sept enseignants, tous des chargés de cours, assuraient la formation.

## **Le programme**

L'Académie a révisé le programme à l'été 2004 et la version actuelle est offerte depuis septembre 2004. Pour déterminer les modifications à y apporter, l'Académie a considéré les intentions du programme, soit de former des techniciens en design de mode féminine qui répondent aux besoins du marché de l'emploi, et elle a tenu compte des caractéristiques de son équipe d'enseignants afin de maximiser la cohérence de la formation. Les principales modifications qui ont résulté de l'exercice sont l'ajout d'une session de huit semaines consacrée au stage en entreprise, la diminution du nombre de cours de confection ainsi que l'instauration d'un projet global visant l'intégration des compétences acquises à l'intérieur de cours différents. Le projet global est réalisé à l'intérieur d'un cours de troisième session. Les étudiants y utilisent les connaissances acquises dans d'autres cours pour créer un vêtement qui sera présenté lors d'un défilé de mode; les élèves sont guidés par l'enseignante responsable du cours et ils consultent également d'autres enseignants.

Pour être admis au programme, le candidat doit répondre aux conditions ministérielles d'admission à un programme d'AEC. Le programme est offert sur une période de quatorze mois répartis en trois sessions de quinze semaines chacune et une session de stage de huit semaines. Il comprend 17 compétences, développées au moyen de 18 cours et d'un stage, pour un nombre total de 36 unités et 1620 heures.

À l'automne 2006, 83 élèves étaient inscrits dans l'une ou l'autre des quatre sessions du programme, ce qui correspond à environ 30 % de la population étudiante de l'établissement. Les étudiants sont des filles en très forte majorité et leur moyenne d'âge se situe au début de la vingtaine. Dans l'ensemble, les élèves inscrits au programme anglophone sont légèrement plus nombreux que ceux inscrits à la formation donnée en français. Neuf enseignants, tous des chargés de cours, œuvraient dans le programme au moment de la visite.

# Évaluation du programme

## La démarche institutionnelle d'évaluation

L'autoévaluation porte sur l'année de référence 2004-2005. Cette année fut une année tumultueuse à l'Académie, alors que les propriétaires, une firme américaine, annoncèrent en décembre 2004 la fermeture prochaine de l'établissement. Il fut annoncé que les élèves ayant déjà débuté leurs études pourraient les terminer sur place s'ils le désiraient, mais que l'Académie n'admettrait plus de nouveaux élèves. Plusieurs étudiants ont alors quitté l'Académie pour poursuivre leurs études dans un autre collège. La vente de l'établissement à de nouveaux investisseurs, en mars 2005, a toutefois permis le maintien des activités de l'Académie. L'année scolaire a donc été marquée par une grande incertitude, tant chez les élèves que chez les enseignants et les autres membres du personnel de l'Académie.

Le Collège avait déjà pris l'engagement auprès de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial d'évaluer le programme *Design de mode* dès la diplomation de la première cohorte ayant suivi la formation révisée. Malgré les circonstances peu favorables, il a tenu à réaliser l'autoévaluation, et ce, afin de pouvoir faire le point rapidement sur le nouveau programme et d'identifier les améliorations souhaitables.

L'autoévaluation a été amorcée à l'automne 2005 par le directeur des études; celui-ci a toutefois quitté à la fin de la session et le travail a été repris principalement par le registraire, assisté d'une enseignante du programme. Ceux-ci se sont appuyés sur le *Guide spécifique* publié par la Commission<sup>4</sup>. Ils ont consulté les enseignants du programme lors de conversations informelles et ils ont interrogé les diplômés de la première cohorte au moyen d'une enquête téléphonique. Ils ont également utilisé l'information disponible à l'interne, notamment les plans de cours, les données sur le stage et les statistiques de placement.

---

4. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)*, Québec, Gouvernement du Québec, juillet 2001, 23 p.

La Commission souligne les efforts de l'Académie, particulièrement ceux des personnes engagées dans l'autoévaluation qui ont réalisé un travail considérable dans une situation difficile. Il en est résulté un rapport honnête, centré principalement sur les actions à entreprendre pour bonifier la formation. Lors d'une prochaine évaluation, l'Académie aurait intérêt à améliorer ses outils de collecte de données afin de pouvoir raffiner son analyse.

## **La mise en œuvre du programme**

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

## **La pertinence du programme**

L'évaluation de la pertinence porte sur l'adéquation du programme aux besoins du marché du travail et sur les mécanismes mis en place pour adapter, de façon continue, le programme à ces besoins.

Le programme vise à former des techniciens en design de mode qui œuvreront principalement dans la grande entreprise à l'intérieur d'une industrie fortement mondialisée. Dans ce secteur d'activités, les différentes étapes de production et de mise en marché sont dispersées à travers le monde et la production se fait de plus en plus à l'extérieur du Québec. L'Académie a donc choisi de former des diplômés pouvant travailler dans les grandes entreprises qui, souvent, ont concentré leurs activités manufacturières à l'étranger alors que les fonctions plus près de la création sont exercées dans la région montréalaise.

Au moment de la visite, deux cohortes avaient diplômé du programme révisé. L'établissement effectue une relance auprès de ses diplômés deux mois après la fin des études. Les données obtenues montrent que 88 % de ceux qui ont été joints et qui étaient disponibles à l'emploi occupaient alors un emploi relié à leur domaine d'études. Ce taux montre que le programme répond aux besoins du marché du travail. Toutefois, les statistiques gagneraient en crédibilité si la relance était effectuée six mois après la fin des études et que les catégories, notamment les élèves non disponibles à l'emploi, y étaient mieux définies.

Les enseignants du programme sont actifs dans l'industrie, ce qui leur donne une connaissance du milieu professionnel. La directrice des stages et du placement maintient des contacts fréquents avec les employeurs; l'Académie participe également à des événements spéciaux en coopération avec les acteurs de l'industrie. Toutefois, ces liens avec le milieu ne sont pas utilisés pour vérifier l'adéquation du programme aux besoins du marché du travail. Dans son rapport d'autoévaluation, l'Académie identifie des actions qui lui permettraient d'entretenir des relations plus formelles avec le milieu professionnel, dont la création d'un comité de concertation avec l'industrie et d'une association de diplômés. La Commission lui *suggère* de mettre en œuvre des actions de ce type qui lui permettront de mieux cerner les améliorations désirables et de mieux assurer les assises d'une éventuelle mise à jour du programme.

### **La cohérence du programme**

L'évaluation de la cohérence porte sur le choix des cours, en regard des objectifs du programme, sur l'articulation de la séquence des cours en fonction de la progression des apprentissages et sur la charge de travail des élèves.

Lors de la révision du programme en 2004, l'Académie a voulu que son programme reflète la situation de l'industrie dans la région montréalaise et elle a révisé la formation en accordant plus d'importance à la création de vêtements, notamment par l'implantation du projet global, et en diminuant le temps accordé aux notions de base liées à la fabrication, particulièrement la confection. Or, bien que les designers de la grande entreprise n'aient pas besoin d'appliquer ces techniques de base, ils doivent bien les connaître pour exercer leur art efficacement, ce que ne permet pas toujours le contenu actuel du programme.

En orientant le programme vers le domaine de la création et du design et en accordant une faible importance aux techniques de base, l'Académie soutient une vision idéalisée de la profession qui risque de susciter chez les élèves des attentes peu réalistes quant à leur entrée sur le marché du travail.

La traduction des compétences en contenus de cours, telle que présentée dans les plans de cours, démontre un respect strict des conventions de l'approche par compétences. Toutefois, la Commission n'y a pas vu d'adaptation qui dénoterait, de la part des enseignants, une appropriation complète de cette approche pédagogique.

Le choix des compétences et leur interprétation stricte ne facilitent pas l'appropriation des objectifs du programme et ne favorisent pas, chez les élèves, une perception juste du métier qui les attend. Pour ces raisons,

*la Commission recommande à l'Académie de revoir le choix des compétences, de traduire celles-ci en termes compatibles avec les attentes du marché du travail et d'allouer à chacune le temps requis pour en permettre l'atteinte.*

Les cours sont agencés de façon à favoriser une progression dans les apprentissages. En première session, les élèves débutent leur formation en s'initiant aux tâches liées au travail manuel. À la session suivante, ils apprennent à exécuter ces mêmes tâches à l'aide de logiciels. La troisième session leur permet d'approfondir leurs compétences et de synthétiser les connaissances acquises au moyen du projet global, en plus de se préparer à l'entrée sur le marché du travail par la planification du stage. Enfin, ils complètent leur formation par le stage. La séquence des cours donne lieu à une progression purement théorique des apprentissages car, en pratique, les élèves ne voient pas les liens entre les réalisations qu'ils effectuent d'un cours à l'autre. Les habiletés acquises dans un cours n'étant pas réinvesties dans les autres cours qui y sont reliés, l'élève ne bénéficie pas de l'occasion de se perfectionner et il ne réalise pas toujours l'interdépendance des compétences qu'il doit développer à l'intérieur de sa formation. La nature séquentielle du travail en design de mode fournit pourtant des occasions privilégiées de faire des liens entre les activités des différents cours (par exemple, le dessin d'un vêtement, le développement du patron et la confection du même vêtement) et de faire ainsi comprendre aux élèves l'impact du travail accompli à chaque étape sur les activités ultérieures.

*Afin de garantir une continuité dans les réalisations des étudiants et de donner ainsi tout son sens à la formation, la Commission recommande donc à l'Académie d'assurer un meilleur réinvestissement des acquis pratiques d'un cours à l'autre en s'appuyant, au besoin, sur un profil du diplômé.*

La charge de travail est lourde, mais acceptable dans le cadre d'un programme de formation intensif. Les élèves ont indiqué qu'ils aimeraient obtenir, en début de session, l'information nécessaire pour planifier l'ensemble de leur travail et prévoir les périodes de pointe. La Commission invite l'Académie à rechercher des moyens pour satisfaire leur demande.

## **Les méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves**

L'évaluation des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves porte sur l'adéquation de ces méthodes aux objectifs des cours, sur leur adaptation aux caractéristiques des élèves ainsi que sur l'encadrement des élèves et sur la disponibilité des professeurs.

Les enseignants utilisent une variété de méthodes pédagogiques à l'intérieur de leurs cours, dont la démonstration et le travail pratique. Les étudiants se sont dits satisfaits des méthodes d'enseignement utilisées dans le programme et ils apprécient particulièrement le côté pratique des interventions de leurs professeurs. C'est là un point fort du programme.

L'Académie n'exigeant pas de qualifications particulières à l'admission, les élèves du programme ont des habiletés fort variées à leur entrée dans le programme. L'Académie offre, au besoin, du tutorat pour aider les élèves dans leurs cours. Dans le cas du cours de confection, le tutorat est offert de façon statutaire, car l'Académie juge que les heures de cours dédiées à la confection sont insuffisantes pour que l'élève atteigne le niveau d'habiletés requis par le programme.

En plus du tutorat, les élèves peuvent compter sur l'aide individuelle fournie par les enseignants. Ceux-ci doivent fournir une disponibilité minimale, réduite à quelques minutes avant et après les cours, mais certains professeurs sont présents pendant de plus longues périodes, particulièrement ceux qui enseignent plusieurs cours. En général, les élèves sont satisfaits de la disponibilité de leurs enseignants.

## **Les ressources humaines et matérielles**

L'évaluation des ressources humaines et matérielles porte sur les qualifications des professeurs et sur leur nombre, au regard des exigences du programme, sur la contribution du personnel technique ainsi que sur l'adéquation des aménagements physiques et des équipements en fonction des besoins du programme.

Les enseignants connaissent bien leur domaine, ils ont de nombreuses années d'expérience professionnelle dans l'industrie, leurs champs d'expertise sont variés et ils sont compétents. Les élèves les apprécient grandement. L'équipe enseignante est une force du programme. Le personnel technique, peu nombreux, est adéquat.

Les ressources matérielles comprennent des ordinateurs et des logiciels spécialisés, une médiathèque, une tissuthèque, ainsi que l'équipement habituellement utilisé dans ce programme (par exemple, des mannequins, des machines à coudre diverses, des fers à repasser). Ces ressources sont suffisantes pour offrir le programme correctement.

### **L'efficacité du programme**

L'évaluation de l'efficacité porte sur les mesures de recrutement et de sélection des élèves, sur l'évaluation des apprentissages, sur les taux de réussite des cours, sur le degré d'atteinte des objectifs du programme par les élèves et sur les taux de diplomation.

Récemment, l'Académie a porté une attention particulière à son recrutement et elle s'assure que les conseillers aux admissions donnent l'information juste sur le programme. Les critères de sélection sont minimaux, soit ceux du Règlement sur le régime des études collégiales, mais l'Académie offre un soutien aux élèves dont les habiletés ou les connaissances sont moins développées, notamment des ateliers d'introduction aux ordinateurs dès le début de la première session. Les élèves recrutés sont très motivés et ils sont aptes à réussir dans le programme.

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) encadre la façon dont les étudiants sont évalués dans leurs cours. Elle contient une règle spécifiant que l'examen final ne peut compter pour plus de 35 % de la note du semestre et elle prévoit que l'enseignant cesse de comptabiliser les notes d'un élève qui a été absent pendant plus de 20 % des heures de cours. L'application de la politique fait présentement l'objet d'une supervision à distance de la part de la directrice des études. Celle-ci, nouvellement en poste au moment de la visite, a indiqué son intention d'exercer prochainement un plus grand contrôle à cet égard.

La Commission a noté plusieurs problèmes liés à l'évaluation des apprentissages. Elle a examiné les plans de cours et certains instruments d'évaluation des apprentissages et elle en conclut que les modes et les instruments d'évaluation ne permettent pas toujours d'évaluer adéquatement l'atteinte des compétences, malgré le respect des prescriptions de la PIEA. En effet, l'application des règles de la politique ne permet pas nécessairement d'en atteindre l'objectif, soit de bien évaluer l'acquisition des compétences. Par exemple, lorsque l'examen final, qui doit normalement évaluer l'atteinte de la compétence, ne compte que pour 25 % de la note du semestre, il est possible qu'un étudiant réussisse le cours sans avoir démontré qu'il maîtrise la compétence. De même, un étudiant qui a atteint les objectifs du cours peut obtenir une note inférieure à 60 % à cause de ses absences, ce qui ne constitue pas une appréciation juste de ses acquis. De plus, les plans de cours

informent l'étudiant que la note de passage (60 %) correspond à un niveau d'habileté inférieur à celui requis par la pratique professionnelle, ce qui est contraire à l'objectif du programme de former des diplômés aptes à exercer un premier emploi dans l'industrie. Enfin, des élèves constatent des problèmes d'équité et d'équivalence dans l'évaluation de leurs apprentissages. Pour toutes ces raisons,

*la Commission recommande à l'Académie de revoir sa PIEA, notamment sous l'angle de sa mise en pratique, et d'en superviser l'application afin de fournir aux élèves une évaluation juste, équivalente et équitable de leurs apprentissages.*

Lors de la révision du programme en 2004, l'Académie y a ajouté un stage en industrie de huit semaines. La Commission souligne la pertinence de cet ajout qui a clairement bonifié le programme. Toutefois, le stage serait plus utile s'il correspondait plus étroitement au programme. Il a été expliqué plus tôt dans ce rapport que le programme est orienté vers les fonctions de travail exercées dans les grandes entreprises. Par contre, la majorité des lieux de stage sont des petites entreprises dont les besoins en main-d'œuvre requièrent une grande familiarité avec l'ensemble des fonctions de travail, dont certaines ne sont qu'effleurées dans les cours du programme. La Commission a constaté que, dans certains cas, l'inadéquation entre le contenu du programme et les activités du stage a généré de l'insatisfaction chez des élèves et a même suscité un doute quant à leur aptitude à s'intégrer au marché de l'emploi dans le domaine de la mode. Les élèves rencontrés ont aussi souligné que la préparation du stage, notamment la recherche du lieu de stage, pourrait être améliorée. L'évaluation du stage est réalisée conjointement par l'enseignant responsable et par le superviseur en milieu de travail. Les critères et les standards sont nommés, mais ils ne sont pas explicités; ils gagneraient à être mieux définis. Lors de la visite, l'Académie a annoncé son intention de mieux encadrer le stage et d'accorder une plus grande attention à la sélection des lieux de stage. La Commission lui *suggère* d'y procéder rapidement.

Le taux de réussite des cours est satisfaisant; il se situe généralement à plus de 85 %. Toutefois, la Commission a observé que plusieurs étudiants ont échoué des cours avec une note finale entre 50 % et 59 %. Habituellement, cette situation est plus courante dans les premiers cours du programme, au moment où les élèves sont en période d'adaptation aux études collégiales; par contre, dans le programme évalué, elle apparaît plus fréquemment dans les sessions suivantes. Par exemple, plus de 10 % des élèves inscrits à un cours de deuxième session ont obtenu une note à l'intérieur de cet intervalle. L'Académie aurait intérêt à étudier cette question pour en découvrir les causes.

Le taux de diplomation de la première cohorte du programme révisé a été affecté par l'annonce, en décembre 2004, de la fermeture de l'établissement; un certain nombre d'élèves ont alors quitté l'Académie pour un autre établissement. Quarante-six pour cent de ceux inscrits à l'origine y ont tout de même poursuivi leurs études jusqu'à la diplomation. L'autre cohorte qui avait terminé le programme au moment de la visite était composée de seulement huit élèves, dont sept ont diplômé. L'insuffisance de données ne permet pas de se prononcer sur le taux de diplomation, mais l'établissement était confiant d'atteindre un bon taux de diplomation avec les cohortes inscrites au moment de la visite. Le système d'information disponible précédemment ne fournissait pas de données fiables sur la diplomation, ce que l'Académie a corrigé récemment. Elle sera donc en mesure de mieux suivre le cheminement de ses cohortes.

### **La gestion du programme**

L'évaluation de la gestion porte sur la répartition des rôles et des responsabilités ainsi que sur les communications entre les professeurs et les instances administratives ou pédagogiques de l'établissement. Les procédures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs, l'encadrement pédagogique et les mécanismes d'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, sont également évalués.

Les circonstances entourant la survie de l'Académie ont occasionné des départs et une réorganisation administrative. La gestion du programme relève principalement de la directrice des études, secondée par la directrice des stages et du placement et par le coordonnateur des événements spéciaux, dont les responsabilités sont multiples. En effet, ce dernier voit également à l'embauche et à l'évaluation des enseignants, en plus de jouer le rôle de conseiller pédagogique. Le poste de coordonnateur du programme a été aboli au moment de la réorganisation administrative et les responsabilités y afférentes ont été confiées à la directrice des études. L'Académie juge les tâches nombreuses pour son personnel de gestion pédagogique, dont relèvent tous ses programmes de formation, et elle envisage de donner des responsabilités accrues à un enseignant du programme qui pourrait ainsi agir comme liaison entre l'administration et le programme. La Commission l'encourage à le faire.

Les enseignants considèrent que les communications à l'intérieur du programme se sont beaucoup améliorées récemment et ils en sont satisfaits. Ils aimeraient que soient renforcés les liens avec l'Académie, car les événements des dernières années n'ont pas facilité la communication, les priorités n'étant pas les mêmes pour tous à ce moment. Dans le plan d'action qu'elle a préparé pour donner suite à l'autoévaluation du programme, l'Académie prévoit des actions à cet égard.

L'établissement a adopté des procédures d'embauche et d'évaluation des enseignants qui permettent d'assurer la compétence de l'équipe professorale. Les activités de perfectionnement, appréciées des enseignants, ont été suspendues ces dernières années pour des raisons financières. L'Académie a indiqué l'intention de reprendre ces activités très bientôt. La Commission lui *suggère* de le faire en accordant la priorité à l'évaluation des compétences.

Une description du programme est distribuée aux élèves dès leur admission au programme, conformément aux exigences du Règlement sur le régime des études collégiales. Ce document est également remis aux enseignants du programme. Il contient l'information minimale pertinente; l'Académie pourrait en améliorer le contenu et la présentation.

La Commission tient à souligner la bonne volonté du personnel et de la direction de l'Académie ainsi que leur détermination à assurer la qualité et la stabilité du programme.

### **Plan d'action**

L'Académie a élaboré un plan d'action pour donner suite à l'autoévaluation du programme. Ce plan comprend un échéancier et il inclut un partage des responsabilités. Les actions répondent aux préoccupations exprimées dans le rapport; elles sont toutefois peu déployées.

## Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission arrive à la conclusion que la mise en œuvre du programme d'AEC *Design de mode* donné par l'Académie internationale du design et de la technologie présente des forces et des faiblesses.

La Commission apprécie la qualité de l'équipe enseignante, de ses méthodes pédagogiques et de l'encadrement qu'elle fournit aux élèves du programme. La Commission reconnaît également la détermination des personnes liées au programme à poursuivre le travail amorcé et à rendre la formation la plus cohérente et la plus pertinente possible.

L'Académie doit toutefois régler certains problèmes importants qui font l'objet de recommandations dans le présent rapport. Elle doit s'assurer que les compétences qui y sont développées correspondent aux objectifs du programme et que les élèves aient une meilleure compréhension de la séquence logique qui les unit. Elle doit également prendre les moyens pour que les élèves soient évalués de façon correcte et équitable.

La Commission a aussi suggéré à l'Académie de mettre en œuvre les actions prévues pour raffermir ses liens avec le milieu professionnel, de mieux encadrer le stage, plus particulièrement le choix des lieux de stage, et de fournir à ses enseignants du perfectionnement sur l'évaluation des apprentissages.

L'Académie a présenté un plan d'action qui devrait l'aider à améliorer la qualité de son programme, une fois qu'il aura été complété par l'ajout des actions répondant aux recommandations inscrites au présent rapport.

## **Les suites de l'évaluation**

En réponse à la version préliminaire du présent rapport, l'Académie internationale du design et de la technologie a souscrit dans une large mesure à l'analyse de la Commission. Elle a aussi fait part à la Commission des actions qu'elle a déjà entreprises et de celles qu'elle projette afin d'améliorer son programme *Design de mode*.

L'Académie a amorcé la révision de sa PIEA et elle prévoit tenir incessamment des rencontres avec les enseignants sur son application.

L'établissement revoit présentement son programme afin d'en accroître la cohérence. Plus particulièrement, le choix des compétences, la répartition des activités d'apprentissage et la durée du programme sont examinés. Des sessions de formation sont prévues pour les enseignants à l'été 2007.

La Commission prend bonne note de ces mesures. Elle souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard des recommandations qu'elle a formulées à l'Académie.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente